



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 26 avril 2023

Présents : J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, L. JOSSE, J. MARTIN, AM. BECHET, L. NIVELLE, Y. MONIN,

Absents excusés : M-L. SAVREUX ayant donné pouvoir à M. CAGNARD, L. BALESDENT ayant donné pouvoir à H. LEVE et L. nivelle et ayant donné pouvoir Y. MONIN.

Secrétaire de séance : J. MARTIN

1- Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur MONIN indique que bien que non indispensable, suite au courrier de la sous-préfète, une secrétaire de séance est nommée : Jocelyne MARTIN.

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du PV de la séance du 13 février 2023 :

Monsieur le maire demande l'approbation du PV du conseil municipal du 13 février 2023.

Il aborde le recours qui a été fait par les deux élus de Saint-Riquier Autrement (SRA) auprès de la Préfecture suite à la délibération relative à la modernisation de l'éclairage public. Il explique qu'il lui est déjà arrivé de prendre des délibérations sans la présence du conseil car cela allait dans le bon sens. Et précise auprès des élus SRA : Vous passez votre temps à rien mais si ça vous fait plaisir. Vous êtes des procéduriers, on voit que vous travaillez dans l'administration.

Les élus de SRA d'indiquer que ce qui est pointé dans le recours fait auprès de la Préfecture est l'illégalité engendrée par la délibération qui n'a pas été présentée, ni votée en conseil municipal.

Les élus de SRA d'ajouter que s'il fallait prendre une délibération, rien n'empêchait le maire de convoquer le conseil municipal afin de voter celle-ci.

Monsieur le maire de rétorquer que s'il fallait convoquer le conseil à chaque fois, il allait devoir faire des réunions tous les quatre matins.

Suite à ce recours, le maire indique que dorénavant il allait être vigilant pour que les délibérations soient prises en bonne et due forme, mais qu'il fallait s'attendre à avoir plus de réunions.

Monsieur BALAVOINE (SRA) d'indiquer que ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme que le recours a été effectué. **Madame LECOMTE (SRA)** d'ajouter que le cadre légal doit être respecté et demande, dans un souci de transparence, à ce que soit remis une copie de la réponse reçue de la sous-préfète. Monsieur le maire indique que ce n'est pas utile ; Madame LECOMTE fait la distribution aux conseillers présents.

Adopté à l'unanimité

3- La délibération sur la modernisation de l'éclairage public :

Le point a été fait en début de séance, lors de l'approbation du PV de la séance du 13 février 2023 et du recours fait par les élus de SRA.

4- L'accès au méthaniseur :

Le maire indique avoir reçu un courrier de M. DENGREVILLE pour le chemin donnant accès au méthaniseur. Ils se sont rencontrés avec M. DENGREVILLE qui lui a indiqué le montant du devis pour la réfection de cette route qui s'élève à **65 297 € TTC**.

M. DENGREVILLE propose d'agrandir le chemin pour faciliter l'accès des divers véhicules. Cela représente un coût de **40 000 €** supplémentaires et M. DENGREVILLE demande à ce que ce coût soit supporté par la commune.

Madame LECOMTE (SRA) indique que ce n'est pas aux centulois de supporter le coût d'entretien du chemin d'accès fragilisé suite aux passages quotidiens d'une entreprise privée d'autant plus que cela n'apporte rien à la commune.

Monsieur le maire est d'accord ; il pense même ajouter un bémol à la délibération relative à la remise en état de cette route en y ajoutant le fait que si la route était détériorée dans le futur du fait du passage des divers véhicules, qu'elle soit refaite aux frais de la société bio énergie centuloise. Il aborde le fait qu'il serait possible de mettre en place la taxe à l'hectare.

Monsieur BALAVOINE (SRA) s'assure bien du fait que ne soit pas votés les 40 000 € à la charge de la commune pour l'agrandissement de la route. Et demande combien rapporterait la taxe à l'hectare. Monsieur le maire d'indiquer que le montant s'élève à 10 € de l'hectare.

Adopté à l'unanimité

5- La réunion sécurisation RD 925 :

Monsieur le maire indique qu'il y a une pétition qui circule dans le village par rapport aux nuisances liées au trafic routier, pétition de M. LANNOY. Une réunion s'est tenue entre la Préfecture, le Conseil départemental, la DDTM, la gendarmerie, la sécurité de la Préfecture et Monsieur et Madame LANNOY. La Préfecture indique que cette route supporte un grand trafic plus des convois exceptionnels, mais que rien ne sera changé.

La circulation actuelle fait état de 5 800 véhicules jour dont 280 poids-lourds.

Il ajoute qu'il y aura un changement au niveau des tampons de tout à l'égoût pour installer des tampons grand trafic. Cela représente un coût de **130 000 €** pour la commune.

La sous-préfecture n'a pas acté l'étude réalisée par le cabinet EVIA pour le ralentissement des voitures. La prochaine réunion relative aux travaux se tient le 4 mai prochain.

La sous-préfète préconise un marquage au sol « zone 30 ». Cela représente un coût de **50 000 €**.

Cela dépend de ce qui sera retenu par le Département. Il est envisagé des ralentisseurs route d'Abbeville ainsi que des feux de complaisance (qui passent au rouge lorsque la vitesse dépasse les 50 km / heure).

Monsieur le maire indique suite aux réclamations de Monsieur LANNOY, qu'il ne s'agit pas de plomber les commerces, que le tabac est une nuisance pour Monsieur LANNOY mais il était au courant de l'existence de ce commerce lors de l'acquisition de son domicile.

Madame MARTIN indique qu'à Saint-Riquier il y a moins de voiture qu'à Ailly-Le-Haut-clocher et Pont-Rémy.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande quand débiteront les travaux. Monsieur le maire d'indiquer en août.

Madame LECOMTE (SRA) demande si lors de cette réfection avait été étudié le fait d'intégrer la mobilité douce (vélos, piétons...). Monsieur le maire de rétorquer qu'il n'y avait pas assez de largeur de trottoirs. **Madame LECOMTE (SRA)** lui indique que la réglementation préconise 1, 20 mètre de trottoir afin de faire cohabiter les divers usagers des trottoirs. Monsieur le maire d'indiquer qu'il n'allait pas rétrécir la route pour des vélos.

Madame MARTIN précise que c'est sécurisé sauf le trottoir de la boulangerie.

Le département de donnera jamais son accord pour mettre un sens unique à cet endroit.

Madame MARTIN ajoute : « nous sommes un pays de voitures et j'aime bien me promener en sécurité mais dans le cas présent je ne vois pas comment nous pouvons faire ».

Madame LECOMTE (SRA) précise : « lorsque je vois des parents descendre avec des poussettes à cet endroit y a de quoi être effrayé ».

Monsieur le maire de répondre : et bien réfléchissez Madame LECOMTE et faites nous des propositions.

6- Aménagement de trottoirs :

Monsieur le maire indique que des travaux supplémentaires d'aménagements de trottoirs ont été effectués rue Notre Dame, au lotissement les Meuniers, impasse de la Ferté et rue de Millencourt pour un coût de **66 667 €**.

7- Sécurisation / trottoirs rue Notre Dame – Demande de subvention au Département :

Concerne la rue Notre Dame. Il n'y a pas de délibération à prendre. Sont aménagées les entrées de la RD32 ainsi que l'impasse rue de la Ferté, le virage de la rue de Millencourt et quelques trous sur la voirie ont été bouchés.

Madame PEYRAMAURE (secrétaire de mairie) indique qu'une délibération est à reprendre concernant les séparateurs de voie pour un montant de **54 254, 20 €** dont 30% d'amende de police et 40% du Département soit 13 461, 58 €. La part communale s'élève à **10 850, 84 €** déduction faite des aides citées précédemment.

Adopté à l'unanimité

8- Assainissement – Travaux de renouvellement de tronçons Rue du Général de Gaulle :

Des travaux seront effectués sur le pont ainsi que le changement de 16 tampons par VEOLIA qui les posera. Coût : 99 000 € + 7 000 € de travaux et de maîtrise d'œuvre + 6 140 € de pub / contrôle. Soit un total de **112 200€** dont 22 440 € de TVA récupérable.

Adopté à l'unanimité

9- Projet de terrain multisport couvert – Mandat Collecticity :

Monsieur le maire indique avoir été sollicité par l'organisme Collecticity, qui préconise de faire appel à des dons de particuliers et /ou d'entreprises afin de mettre en place un financement participatif sous forme d'emprunt.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande s'il n'est pas possible d'être plutôt subventionné par des dons de type mécénat comme pour les hologrammes de la salle du trésor.

Monsieur le Maire précise qu'il pourra en faire la demande mais que généralement les projets type terrain de sports intéressent moins les entreprises mécènes.

10- Admission en non-valeur :

Monsieur le maire indique avoir reçu du Trésorier un courrier indiquant que la commune était redevable de petites sommes, qu'il fallait régulariser les sommes de: 24,47 € et 124 €

Adopté à l'unanimité

11- Implantation de mobilier « Points-nœuds » Somme vélo :

Cela concerne l'implantation de mobilier sur le territoire communal en lien avec le Département et le Comité Somme tourisme.

Va être implantée une signalétique directionnelle, du mobilier d'accueil sur la traverse et un peu dans le village. Tout est pris en charge, aucun coût pour la commune.

12- Remboursement frais de déplacement :

Une délibération avait été prise pour les frais des agents et une autre pour le remboursement des nuitées lors des formations. Or une seule et même délibération doit comporter ces éléments.

Adopté à l'unanimité

13- Election du Président de séance pour les votes des comptes administratifs :

Monsieur Joël FARCY est élu Président de séance pour les votes des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité

14- Vote des taux (préalable avant le vote du budget) :

Le maire propose d'augmenter le taux, la taxe d'habitation (TH) n'étant payée que sur les résidences secondaires ou vacantes. Il faut donc augmenter la Taxe Foncière (TF) de deux points.

La TF sur le bâti passe donc de 41,68 à 43,68.

La TF non bâti passe ainsi de 29,19 à 29,54.

La Taxe d'Habitation (TH) passe de 8,90 à 9,33.

Il précise que la commune bénéficie d'un contrat d'énergie aux tarifs bloqués chez ENEDIS jusqu'en 2025. Cependant, il faut anticiper une augmentation après cette échéance.

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il y a eu une augmentation des bases.

Monsieur le maire répond **6,7%**.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande quel montant produit par l'impôt direct.

Monsieur le maire de répondre **18 000 €** de recette en plus.

Madame PEYRAMAURE indique que le coefficient correcteur est de 80 983 €.

Monsieur le maire reprend donc les recettes par taxe :

TF bâtie : **363 723 €**

TF non bâtie : **34 148 €**

TH : **8 816 €**

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il y a eu une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Monsieur le maire indique que celle-ci passe de 142 430€ à 142 654€.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande si la Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre (CCPM) reverse une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises (ancienne taxe professionnelle) à la commune. Monsieur le maire de répondre à l'affirmative mais une toute petite partie.

Adopté à 13 voix pour et 2 abstentions (D. BALAVOINE et V. LECOMTE)

15- Vote du Compte Administratif - Assainissement :

Adopté à l'unanimité

16- Vote du Compte de Gestion – Assainissement :

Adopté à l'unanimité

17- Affectation du résultat – Assainissement :

Adopté à l'unanimité

18- Vote du BP – Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	168 286,70	168 286,70
Section d'investissement	377 391,41	377 291,41
TOTAL	545 678,11	545 678,11

Adopté à l'unanimité

Synthèse du compte administratif assainissement de l'exercice 2022.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		170 407,41		82 414,94		252 822,35
Opérations exercice	64517,86	56 736,36	69 077,45	94 696,21	133 595,31	151 432,57
TOTAL	64 517,86	227 143,77	69 077,45	177 111,15	133 595,31	404 254,92
Résultat de clôture		162 625,91		108 033,70		270 659,61
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		162 625,91		108 033,70		270 659,61
Résultat définitif		162 625,91		108 033,70		270 659,61

Adopté à l'unanimité

19- Vote du Compte Administratif - Commune :

Synthèse du compte administratif de l'exercice 2022 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	86 805,51			392 967,14	86 805,51	392 967,14
Opérations exercice	1 247 609,00	1 219 822,96	757 100,79	1 054 856,08	2 004 709,79	2 274 679,04
TOTAL	1 334 414,51	1 219 822,96	757 100,79	1 447 823,22	2 091 515,30	2 667 646,18
Résultat de clôture	114 591,55			690 722,43		576 130,88
Restes à réaliser	517 106,36	386 284,71			517 106,36	386 284,71
TOTAL CUMULE	631 697,91	386 284,71		690 722,43	517 106,36	962 415,59
Résultat définitif	245 413,20			690 722,43		445 309,23

Adopté à l'unanimité

20- Vote du Compte de Gestion – Commune :

Adopté à l'unanimité

21- Affectation du résultat – Commune :

Le compte administratif faisant apparaître un excédent de 690 722,43 €, ce montant est affecté sur différents postes.

22- Vote BP – Commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 382 459,23	1 382 459,23
Section d'investissement	1 273 748,91	1 273 748,91
TOTAL	2 656 208,14	2 656 208,14

Adopté à l'unanimité

23- Questions diverses et d'initiatives :

- **Monsieur MONIN** indique que le ministère de l'intérieur lui a fourni les chiffres pour l'année 2022. 1412 heures de présence des gendarmes sur le territoire de la commune. Il y a eu 6 cambriolages, 5 destructions / dégradations, 1 dépôt d'ordure sauvage, 81 infractions de sécurité routière. Il n'y a pas eu d'infraction supérieure à 70 km/h.

- **Monsieur MONIN** indique que le café de l'Abbaye a demandé à installer une terrasse du 15 juin au 15 septembre. Monsieur le maire souligne le problème de la RD 925 qui va être en travaux et qui pénaliserait le passage pour aller à la pharmacie et pour la livraison des médicaments. De plus, il faut laisser un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Il n'y aura donc pas de terrasse en août, mais jusque fin juillet. La place ne peut pas être bloquée pour un commerçant. Madame CAGNARD indique que le café peut demander une compensation par la Département pour perte de chiffre d'affaires.
- **Madame CAGNARD** demande comment la commune pourrait aider les particuliers à financer l'achat de récupérateurs d'eau. Monsieur le maire indique que la commune va étudier cette demande et pourra peut-être participer à hauteur de 50 € sur présentation d'une facture.
- **Monsieur BUTEUX** demande s'il n'y a rien de particulier pour les déchetteries. Monsieur le maire de répondre à la négative.
- **Madame CAGNARD** indique qu'il y a des pavés devant la boulangerie qui sont des cellés ainsi que devant le passage piéton rue Saint-Jean.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est des ralentisseurs visuels qui étaient prévus aux entrées de village. Monsieur le maire de répondre que ce projet a été abandonné. Des chicanes sont prévues à la place ainsi que des feux de complaisance. Il ajoute que pour les travaux de la RD 925, ceux-ci débiteront par le carrefour du monument aux morts, sur une journée et une nuit. Il précise que les réunions publiques ne servent à rien dans la mesure où il n'y a qu'un chef (le préfet) qui décide de tout.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande si dorénavant les délibérations sont publiées sur le site de la commune. Monsieur le maire indique qu'il y a un problème avec le site, que cela a été vu avec le prestataire.
- **Madame MARTIN** indique que la brocante a lieu le 8 mai prochain et que les parkings seront barrés la veille.
- **Monsieur le maire** indique que le rassemblement du 8 mai aura lieu à 10h45 devant le beffroi.
- **Monsieur FARCY** indique que les allemands seront reçus fin juillet. Que si des personnes sont intéressées, outre le comité de jumelage, elles peuvent s'inscrire. Le samedi 29 juillet est prévue une sortie au Crotoy/ Saint-Valéry sur Somme avec le petit train + repas + concert au carmel à Abbeville + transport pour un coût de 70 €. Le dimanche soir aura lieu un repas à la salle des fêtes (à réserver auprès du comité des fêtes) pour 29 € tout compris (repas, boisson, animation).

Une personne entre pour assister au conseil municipal. Monsieur le maire lui refuse l'accès à la salle.

- **Monsieur le maire** indique qu'à la Pentecôte aura lieu la fête de la bière. Monsieur LEVE d'ajouter qu'il y aura un orchestre bavarois le samedi soir et un DJ le dimanche soir ainsi que le traditionnel tournoi.
- **Madame DUHEN** indique que le 3 juin aura lieu une marche gourmande pour un montant de 16 €.
- **Madame CAGNARD** indique que l'office de tourisme est ouvert à heure fixe.

Clôture de séance à 12 h 10.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 8 mai 2023